

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023
N°59/2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 août 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., BONNET-GAMARD P., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., SELVE M., VITINGER A.

PROCURATIONS : CADORET S. à DIBON C., MILET F. à MEDAVIT R., RIOU M. à GRENIER JM., SANCHEZ D. à PROCACCI T.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS

Monsieur Thierry PROCACCI, Conseiller délégué sport et vie associative, rappelle les conditions générales d'attribution des subventions aux associations :

VU le code des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Musée d'Autrefois » à l'occasion de l'organisation du salon des collectionneurs,

VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Martial sports » pour soutenir une sportive de martial sport dans la préparation et les déplacements au championnat du monde de Jujitsu au Kazakhstan,

VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Le Théâtre du risque » dans le cadre des chantiers théâtres proposées par l'association sur Champ-sur-Drac, les 9-10 et 11 juin dernier,

VU l'avis favorable de la commission sport et vie associative du 07 juin 2023,

VU l'avis favorable de la commission sport et vie associative du 05 juillet 2023,

VU le budget prévisionnel 2023 voté par le conseil municipal le 12 avril 2023,

Considérant l'intérêt des trois dossiers

Monsieur Thierry PROCACCI propose au conseil municipal d'allouer :

- A l'association du musée d'autrefois, une subvention exceptionnelle de 160 €
- A l'association de Martial Sport, une subvention exceptionnelle de 300 €
- A l'association du Théâtre du risque, une subvention exceptionnelle de 500 €

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2023

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ALLOUE une subvention exceptionnelle de 160 € à l'association du musée d'autrefois à l'occasion de l'organisation du salon des collectionneurs

ALLOUE une subvention de 300 € à l'association de Martial Sports dans le cadre des frais de déplacements occasionnés par la préparation et la participation au championnat du Monde de Jujitsu au Kazakhstan

ALLOUE une subvention de 500 € à l'association du « Théâtre du risque » dans le cadre des chantiers Théâtre proposés au mois de juin à l'Espace Culturel Navarre à Champ-sur-Drac

DIT que les subventions attribuées ne pourront être versées aux associations qu'à la condition que celles-ci respectent l'ensemble des droits et obligations auxquelles elles sont tenues en vertu de dispositions législatives ou réglementaires et de tout engagement contractuel à l'égard de tiers.

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 05 septembre 2023.

Le Maire
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification